

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	68 (1988)
Heft:	4
Artikel:	Contribution de Landis & Gyr au développement du téléphone public en France : perspective dans le contexte du marché européen 92
Autor:	Cons, Michel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-887300

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

al toutes les fois que nous nous

avons établi notre voix au télé-

phone public, nous avons été à l'origine

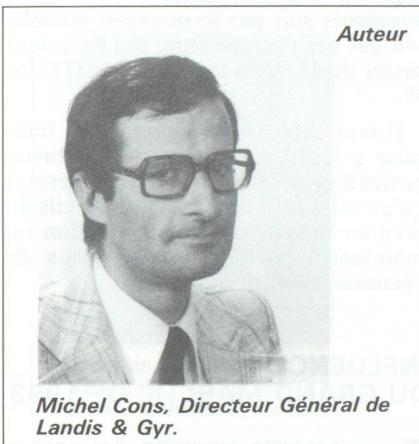
Contribution de Landis & Gyr au développement du téléphone public en France perspective dans le contexte du marché européen 92

A PARTIR DE 1974 L'ACCROISSEMENT MASSIF EN FRANCE DES CABINES PUBLIQUES ÉQUIPÉES DE POSTES À PRÉPAIEMENT À MONNAIE A POPULARISÉ LA NOTION DE TÉLÉPHONE PUBLIC. IL EST INTÉRESSANT DE RAPPELER COMMENT LA FILIALE FRANÇAISE DU GROUPE LANDIS & GYR A CONTRIBUÉ À CET INVESTISSEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (DGT).

Dès la fin des années 60, Landis & Gyr SARL avait en effet mesuré les potentialités du marché français. La technologie, le savoir-faire, étaient disponibles à Genève dans une autre filiale du Groupe : SODECO. Il était décidé alors d'embaucher une équipe d'ingénieurs et de techniciens français qui, après une période de formation à Genève de plusieurs mois, reviendraient en France dans l'établissement industriel de Montluçon pour y développer un appareil conforme aux spécifications voulues par la DGT. C'est ainsi que lors du concours technique lancé au début de 1972, Landis & Gyr était prêt à répondre et à mener entre Montluçon et les équipes du Centre National d'Etude des Télécommunications (CNET) à Paris un dialogue basé sur l'expérience du Groupe pour satisfaire la clientèle française.

L'originalité du produit présenté par Landis & Gyr résidait dans sa faible consommation qui ne nécessitait pas de branchement sur le réseau électrique pour assurer le fonctionnement d'un appareil à électronique complexe.

C'est sans doute cette qualité qui a fait que Landis & Gyr soit finalement retenu vers les années 74-75 comme principal fournisseur de la DGT et que celle-ci lui demande le droit de faire



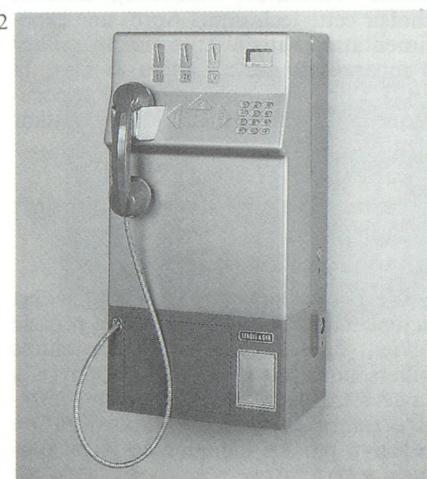
reproduire par d'autres constructeurs, pour ses besoins propres, le matériel choisi. Ceci peut paraître curieux car ce droit de faire reproduire ne s'accompagnait d'aucune licence mais c'était alors la coutume et Landis & Gyr y avait souscrit lors de la signature du marché.

C'est ainsi que sont apparus sur la voie publique les premiers appareils où les pièces introduites étaient visibles dans les canaux, avant d'être encaissées (photo n° 1). Cette technique utilisée dans d'autres pays avec succès allait cependant provoquer en France une incitation au vandalisme. Le combiné, lesté pour faciliter les opérations de racrochage et décrochage entraînant la restitution des pièces ou leur encaissement, se révélait être un bon marteau pour détériorer la protection des canaux

appareils. Mais à la fin des années 70, la France comptait à peu près 100 000 cabines dont plus des deux tiers étaient équipés du modèle Landis & Gyr, la moitié de celles-ci était fournis par Landis & Gyr.

LES MODÈLES ACTUELS – LES APPAREILS À CARTE

À partir des années 80, la DGT continuant à faire confiance à l'établissement de Montluçon, un nouvel appareil à pièces était choisi (voir photo n° 2), beaucoup plus résistant contre le vandalisme qui d'ail-



leurs devait être considérablement réduit avec l'apparition concomitante des appareils à cartes.



Landis & Gyr proposait du reste à cette occasion des appareils basés sur la lecture de cartes optiques prépayées, technique présentant le double avantage d'offrir des cartes :

- d'un niveau de sécurité vis-à-vis de la fraude bien supérieur à celui des cartes magnétiques ;
- d'un faible prix de revient de fabrication. Lorsque l'on consomme annuellement plusieurs millions de cartes, voire plusieurs dizaines de millions, un écart de quelques francs sur le coût de la carte se chiffre par une économie annuelle supérieure à la centaine de millions de francs.

D'ailleurs, de nombreux pays européens (Grande Bretagne, Belgique, Suisse, Hollande, Autriche), allaient choisir cette technique. Après une expérimentation satisfaisante sur un millier d'appareils à carte Landis & Gyr, la DGT s'orientait finalement sur la technique de la carte à mémoire permettant d'utiliser trois types de cartes :

- carte payée (Télécarte) ;
- carte d'abonné (carte Télécom : Pastel) ;
- carte bancaire.

C'est surtout la carte prépayée qui est actuellement utilisée malgré son prix de revient de fabrication, les deux autres piliers sur lesquels doivent s'appuyer la carte à mémoire nécessitant une infrastructure plus complexe ou l'utilisation massive par les banques de la technologie « carte à puces ».

La DGT ayant encore acquis pour ces appareils le droit de reproduire, faisait appel à Landis & Gyr pour environ 1/4 de ses besoins, si bien que les appareils à carte à mémoire conformes au modèle développé par la Société Crouzet, sortent actuellement de l'établissement de Montluçon auquel ils confèrent une charge appréciable. De plus, Landis &

Gyr a été choisi pour étudier et fournir l'exécution spéciale qui à partir de la fin 89 équipera progressivement l'ensemble des Trains à Grande Vitesse (TGV).

UN PARC DE 170 000 UNITÉS

Fin 86, le Ministère des PTT décrivait dans un document officiel la situation du parc de la manière suivante :

170 000 unités, dont environ 3/4 sur la voie publique, le reste étant dans des sites semi-protégés (gares, locaux publics), dont

- appareils à pièces ancien modèle 125 000
- appareils à pièces nouveau modèle 24 000
- appareils à carte mémoire 21 000

Depuis, le nombre des appareils sur la voie publique reste à peu près stable, les appareils à pièces ancien modèle étant remplacés soit par le nouveau modèle, soit par des postes à carte qui devraient passer de 45 000 à la fin 88 à 57 000 fin 89.

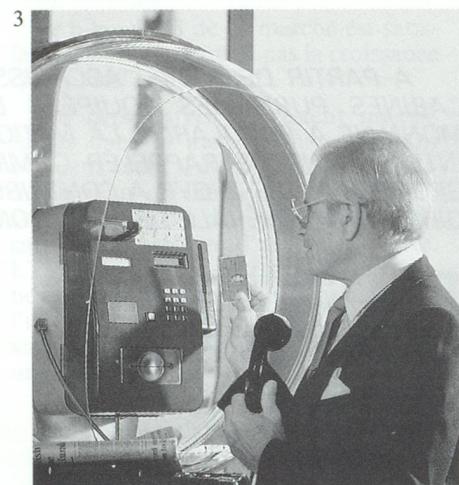
Il faut enfin noter que la filiale française a réussi à exporter de nombreux postes à pièces notamment en Algérie et qu'au total plus de 100 000 appareils du premier modèle dont la fabrication est maintenant arrêtée, seront sortis de l'établissement de Montluçon.

INFLUENCE DU GRAND MARCHÉ DE 1993

Le contexte européen des années suivant 92 est particulièrement intéressant pour le téléphone public. Que demande avant tout le « voyageur européen » ? Pouvoir téléphoner facilement en se trouvant

devant un appareil dont il connaît le fonctionnement. Les caractéristiques « nationales » d'un poste ou d'une carte peuvent être en effet considérées comme des « entraves », certes légères, à la commodité de communiquer dont le besoin sera croissant avec le développement de la circulation des personnes.

C'est pourquoi certains pays et notamment le Royaume Uni, développent l'utilisation de la carte bancaire actuelle avec ses pistes magnétiques (voir photo n° 3). Ce n'est sans doute



pas l'optimum économique et l'usager se voit retenir un montant minimum pour entrer en communication. Mais c'est bien commode pour lui.

D'ici cette échéance, chaque pays cherche à placer son industrie dans la meilleure situation pour pouvoir consolider ses positions ou acquérir de nouvelles parts de marché, mais à terme, c'est finalement la demande de l'usager qui l'emportera et celle-ci ne peut aller que vers un système simple à utiliser et à terme unifié ou compatible. ■

LABORATOIRES ROBAPHARM

(1) 69.28.53.43

Bt I 1 – Avenue du Québec
Z.A. de COURTABŒUF – Local postal 604
91945 LES ULIS CEDEX